

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### Attijari Bank

**Siège Social** : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 20 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ahmed BELAIFA et Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017 (UNITE : en milliers de Dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC1-</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>1</b>	577 960	361 923
<b>AC2-</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	<b>2</b>	560 357	715 656
<b>AC3-</b> Créances sur la clientèle	<b>3</b>	5 227 900	4 477 374
<b>AC4-</b> Portefeuille titres commercial	<b>4</b>	417 461	373 150
<b>AC5-</b> Portefeuille d'investissement	<b>5</b>	587 433	553 131
<b>AC6-</b> Valeurs immobilisées	<b>6</b>	133 947	139 219
<b>AC7-</b> Autres actifs	<b>7</b>	313 159	248 350
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 818 217</b>	<b>6 868 803</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1-</b> Banque Centrale et CCP	<b>8</b>	882 596	527 324
<b>PA2-</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>9</b>	15 411	57 560
<b>PA3-</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>10</b>	6 001 668	5 460 301
<b>PA4-</b> Emprunts et ressources spéciales	<b>11</b>	182 103	148 912
<b>PA5-</b> Autres passifs	<b>12</b>	198 304	187 010
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 280 082</b>	<b>6 381 107</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13</b>		
<b>CP1-</b> Capital		198 741	198 741
<b>CP2-</b> Réserves		169 849	139 665
<b>CP4-</b> Autres capitaux propres		3 646	3 646
<b>CP5-</b> Résultats reportés		36 147	38 567
<b>CP6-</b> Résultat net		129 752	107 077
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>538 135</b>	<b>487 696</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>7 818 217</b>	<b>6 868 803</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2017	31/12/2016
<b>Passifs éventuels</b>	<b>14</b>		
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		346 064	293 071
HB2- Crédits documentaires		412 022	201 057
HB3- Actifs donnés en garantie		570 740	527 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 328 826</b>	<b>1 021 128</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>15</b>		
HB4- Engagements de financement donnés		194 739	169 256
HB5- Engagements sur titres		38	38
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>194 777</b>	<b>169 294</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>16</b>		
HB7- Garanties reçues		2 346 211	2 000 599
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>2 346 211</b>	<b>2 000 599</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	2017	2016
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	17	358 647	305 835
PR2- Commissions (en produits)	18	104 852	96 472
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	65 699	55 959
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	35 497	31 030
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>564 695</b>	<b>489 296</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	21	(197 801)	(168 112)
CH2- Commissions encourues		(4 977)	(4 306)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(202 778)</b>	<b>(172 418)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>361 917</b>	<b>316 878</b>
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(12 809)	(19)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	23	(689)	327
PR7- Autres produits d'exploitation		7 249	6 197
CH6- Frais de personnel	24	(120 122)	(107 414)
CH7- Charges générales d'exploitation	25	(39 983)	(36 132)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 684)	(15 019)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>183 879</b>	<b>164 818</b>
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	26	394	2 736
CH11- Impôt sur les bénéfices		(47 706)	(47 952)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>136 567</b>	<b>119 602</b>
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(6 815)	(12 525)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>129 752</b>	<b>107 077</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>129 752</b>	<b>107 077</b>
<b>Résultat par action de base (en DT)</b>	<b>28</b>	<b>3,26</b>	<b>2,69</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	2017	2016
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		509 034	428 299
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(201 629)	(167 231)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(4 741)	(12 072)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(766 656)	(631 853)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		540 093	586 061
Titres de placement		(19 815)	(35 437)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(162 418)	(131 027)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(49 698)	(40 018)
Impôt sur les bénéfices		(47 706)	(47 952)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation</b>		<b>(203 536)</b>	<b>(51 230)</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		33 831	28 362
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(33 325)	(96 408)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(6 198)	(15 867)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>(5 692)</b>	<b>(83 913)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission d'emprunts		60 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(25 753)	(13 753)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(2 680)	(1 719)
Dividendes et autres distributions		(79 497)	(59 622)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>(47 930)</b>	<b>(15 094)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		<b>(257 158)</b>	(150 237)
liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		376 006	526 243
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>29</b>	<b>118 848</b>	<b>376 006</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2017**

### **I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

### **II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesures des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

#### **1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

#### **2/ Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

##### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

##### **Actifs classés :**

###### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

###### **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;

- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

### **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

### **Les provisions collectives**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N° 91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre de l'année 2017 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2017 avec celui de 2016. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Taux de provisionnement minimum en %</b>
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2017 à ce titre s'élèvent à 1 530 KDT amenant le total des provisions collectives à 23 701 KDT.

## Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 61 696 KDT au 31/12/2017 dont une dotation additionnelle nette de 5 854 KDT au titre de l'exercice 2017.

## 3/ Classification et évaluation des titres

### 3-1/ Règles de classification des titres :

#### ❖ **Portefeuille titres commercial :**

##### ➤ **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

##### ➤ **Titres de placement :**

Il s'agit des titres qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

#### ❖ **Portefeuille d'investissement :**

✓ **Titres d'investissement :** Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

##### ✓ **Titres de participation :**

- Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

✓ **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées :** Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

### 3-2/ Règles d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.  
Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :
  - Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
  - Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **3-3/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :**

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

### **4/ Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

## **5/ Inter-siège**

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux.

Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

## **6/ Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

## **7/ Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

## **8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

## **9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite**

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 31/12/2017, les engagements post-emploi ont été évalués à 11 889 KDT. La dotation nette de l'exercice 2017 est de l'ordre de 2 613 dont 1 606 KDT correspondent à la quote-part de l'étalement de l'effet de la 1ère application de la norme IAS 19.

## **10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

## **11/ Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont déduits du résultat.

## **12/ Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont rajoutées au résultat.

## **13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :**

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2017.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2017.

## **14/ Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2017, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2016 que celles relatives à l'année 2017.

## **NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### **1/ NOTES SUR LE BILAN**

#### **1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**

##### **NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 577 960 KDT contre 361 923 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 216 037 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Caisse Dinars	62 121	52 327
Caisse Devises	9 434	4 833
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 013	4 802
Banque Centrale comptes ordinaires	498 187	272 273
Placements auprès de la banque centrale	0	27 469
Créances rattachées	0	6
Centres de chèques postaux et TGT	279	287
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	(74)	(74)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>577 960</b>	<b>361 923</b>

(\*) Il s'agit d'une provision constatée sur les écarts entre les situations comptables et les situations physiques des transporteurs de fonds.

## **NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse un solde de 560 357 KDT au 31 décembre 2017 contre 715 656 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 155 299 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Créances sur les banques non résidentes	357 071	513 128
Créances sur les établissements financiers	120 939	116 199
Créances sur les banques résidentes	81 304	85 425
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	1 043	904
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>560 357</b>	<b>715 656</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers exprimées en KDT selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Entreprises liées</b>	<b>Entreprises associées</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Créances sur les banques non résidentes	112 611	0	244 460	357 071
Créances sur les établissements financiers	89 887	0	31 052	120 939
Créances sur les banques résidentes	0	0	81 304	81 304
Créances rattachées sur les banques résidentes et non résidentes	601	0	442	1 043
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>203 099</b>	<b>0</b>	<b>357 258</b>	<b>560 357</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Il n'existe pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers ou pour lesquelles les intérêts ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice 2017.

## **NOTE 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde de 5 227 900 KDT contre 4 477 374 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 750 526 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 88 314 KDT au 31 décembre 2017 contre 79 449 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 8 865 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Comptes débiteurs</b>		
Comptes débiteurs de la clientèle	198 753	184 227
Créances rattachées	8 107	7 727
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>206 860</b>	<b>191 954</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>		
Portefeuille crédits	4 920 873	4 173 324
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	28 500	33 128
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	86 900	95 520
Impayés	38 533	38 456
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	274 372	255 650

Provisions pour créances douteuses (*)	(274 558)	(262 109)
Agios réservés (**)	(88 314)	(79 449)
Créances rattachées	29 482	24 678
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>5 015 788</b>	<b>4 279 198</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>5 252</b>	<b>6 222</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>5 227 900</b>	<b>4 477 374</b>

(\*) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

<b>Provisions sur les créances au 31/12/2016</b>	<b>262 109</b>
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	15 596
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(10 158)
Dotation aux provisions collectives	1 530
Dotation aux provisions additionnelles	7 320
Reprise de provisions additionnelles	(1 466)
Reprise de provisions sur cession de créances	(373)
<b>Provisions sur les créances au 31/12/2017</b>	<b>274 558</b>

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres entreprises liées (*)	Autres	Total
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>398</b>	<b>155</b>	<b>87</b>	<b>206 220</b>	<b>206 860</b>
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	19 497	2 500	0	5 356 663	5 378 660
Provisions pour créances douteuses	(1 210)	0	0	(273 348)	(274 558)
Agios réservés	(5 431)	0	0	(82 883)	(88 314)
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>12 856</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>5 000 432</b>	<b>5 015 788</b>
<b>Total crédits sur ressources spéciales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 252</b>	<b>5 252</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>13 254</b>	<b>2 655</b>	<b>87</b>	<b>5 211 904</b>	<b>5 227 900</b>

(\*) Il s'agit d'Attijari FCP Dynamique.

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la BCT s'élève fin décembre 2017 à 749 495 KDT avant décote.

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 31/12/2017 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 384 395 KDT.

Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice s'élève à 88 314 KDT au 31 décembre 2017 contre 79 449 KDT au 31 décembre 2016.

(\*\*) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

<b>Agios réservés au 31/12/2016</b>	<b>79 449</b>
Réservation d'agios	16 286
Reprises d'agios réservés suite à la cession de créances à Attijari Recouvrement	(1 010)
Autres reprises d'agios réservés	(6 411)
<b>Total des agios réservés au 31/12/2017</b>	<b>88 314</b>

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 5 252 KDT au 31/12/2017 et sont composés de :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Crédits sur ressources extérieures	3 793	4 844
Crédits sur ressources budgétaires	1 513	1 432
Intérêts réservés sur crédits ressources spéciales	(54)	(54)
<b>Total des crédits sur ressources spéciales</b>	<b>5 252</b>	<b>6 222</b>

Le risque de contrepartie supporté par la banque est de l'ordre de 100% pour les crédits sur ressources extérieures (3 793 KDT), 10% sur les crédits FONAPRAM (148 KDT) et 25 % sur les crédits FOPRODI (8 KDT).

Au 31/12/2017, il n'existe pas de crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'a pas encore obtenu l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant.

#### **NOTE 4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 417 461 KDT au 31 décembre 2017 contre 373 150 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 44 311 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Titres de transaction</b>		
- Actions cotées	2 139	3 465
- SICAV	393	502
<b>Titres de placement</b>		
- Bons de trésor	387 995	345 739
- Autres titres de placement	12 462	12 249
- Créances rattachées	16 069	12 728
- Provisions sur placements	(1 597)	(1 533)
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>417 461</b>	<b>373 150</b>

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de L'émetteur se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Organismes publics</b>	<b>Entreprises liées (*)</b>	<b>Entreprises associées</b>	<b>Autres parties liées (**)</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Titres de transaction</b>	-	-	<b>393</b>	-	<b>2 139</b>	<b>2 532</b>
Actions cotées	-	-	-	-	2 139	2 139
SICAV	-	-	393	-	-	393
<b>Titres de placement</b>	<b>402 483</b>	<b>494</b>	<b>2 252</b>	<b>9 700</b>	-	<b>414 929</b>
Bons de trésor	387 995	-	-	-	-	387 995
OPCVM	-	-	2 268	9 700	-	11 968
Actions cotées	-	494	-	-	-	494
Créances rattachées	16 069	-	-	-	-	16 069
Provisions	(1 581)	-	(16)	-	-	(1 597)
<b>Total</b>	<b>402 483</b>	<b>494</b>	<b>2 645</b>	<b>9 700</b>	<b>2 139</b>	<b>417 461</b>

(\*) Il s'agit des titres de placement Attijari Leasing

(\*\*) Il s'agit des titres de placement Attijari FCP Dynamique.

Au cours de l'exercice 2017, il n'a pas eu de transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle 25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2017, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 1 049 KDT qui se compose de 1 007 KDT sur les titres FCP dynamique, de 42 KDT sur les titres de placement Attijari leasing.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement au cours de l'exercice 2017 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement	SICAV	Total
Provisions pour dépréciation au 31/12/2016	1 515	18	1 533
Dotation / Reprise nette de l'exercice 2017	65	(1)	64
<b>Provisions pour dépréciation au 31/12/2017</b>	<b>1 580</b>	<b>17</b>	<b>1 597</b>

#### **NOTE 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 587 433 KDT au 31 décembre 2017 contre 553 131 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 34 302 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
<b>Titres d'investissement</b>		
BTA Investissement	452 918	450 740
Obligations	27 749	29 185
Créances rattachées	17 980	17 732
Provisions sur BTA Investissement	(86)	(98)
<b>Total titres d'investissement</b>	<b>498 561</b>	<b>497 559</b>
<b>Titres de participations</b>		
Titres de participations libérés	62 296	60 112
Provisions pour dépréciation titres de participation	(6 999)	(7 045)
Placements SICAR	35 314	5 314
Provisions sur placements SICAR	(2 995)	(2 989)
Créances rattachées	1 256	180
<b>Total titres de participations</b>	<b>88 872</b>	<b>55 572</b>
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>587 433</b>	<b>553 131</b>

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2017 en KDT se présentent comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2016	Acquisitions/Autres entrées 2017	Cessions / Radiations 2017	Valeurs brutes au 31/12/2017
<b>BTA Investissement</b>	<b>450 740</b>	<b>2 178</b>	-	<b>452 918</b>
BTA Cotés	450 740	2 178	-	452 918
<b>Obligations</b>	<b>29 185</b>	<b>4 127</b>	<b>(5 563)</b>	<b>27 749</b>
Cotées	29 185	4 127	(5 563)	27 749
<b>Titres de participation</b>	<b>60 112</b>	<b>2 925</b>	<b>(741)</b>	<b>62 296</b>
Cotés	16 533	2 925	-	19 458
Non cotés	43 579	-	(741)	42 838
<b>SICAR</b>	<b>5 314</b>	<b>30 000</b>	-	<b>35 314</b>
Non cotés	5 314	30 000	-	35 314
<b>Total</b>	<b>545 351</b>	<b>39 230</b>	<b>(6 304)</b>	<b>578 277</b>

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres d'investissement au cours de l'exercice 2017 exprimés en KDT se présentent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Provisions sur BTA Investissement</b>	<b>Provisions pour dépréciation titres de participation</b>	<b>Provisions sur placements SICAR</b>
<b>Montant à la clôture de l'exercice 2016</b>	<b>98</b>	<b>7 045</b>	<b>2 989</b>
Dotations aux provisions	-	734	6
Reprises sur provisions	(12)	(39)	-
Radiations	-	(741)	-
<b>Montants à la clôture de l'exercice 2017</b>	<b>86</b>	<b>6 999</b>	<b>2 995</b>

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2017 se présente comme suit :

<b>Nom de la filiale ou de l'entreprise associée</b>	<b>Siège social</b>	<b>Pourcentage de détention en 2017</b>	<b>Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2017</b>	<b>Résultat 2017 en KDT</b>
<b>Attijari Leasing</b>	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,29%	49 952	6 473
<b>Attijari Assurance</b>	Rue du Lac Winnipeg	55,00%	14 217	3 813
<b>Attijari Intermédiation</b>	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	4 140	(547)
<b>Attijari Recouvrement</b>	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,92%	1 480	364
<b>Attijari Sicar</b>	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	71,73%	27 790	648
<b>Attijari Gestion</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,88%	1 201	411
<b>Attijari Immobilière</b>	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(6 925)	(1 298)
<b>Générale tunisienne d'informatique</b>	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, <i>Montplaisir</i> - 1073 Tunis	66,25%	1 398	323
<b>Attijari obligataire SICAV</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,02%	140 249	5 404
<b>Attijari Finance</b>	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	779	4
<b>Générale Immobilière du Sud</b>	Immeuble « Tamayouz » Bureau E2, 1082 Centre Urbain Nord - Tunis, 1082 Tunis	29,90%	6 870	431

## **NOTE 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 133 947 KDT au 31 décembre 2017 contre 139 219 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 5 272 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2016</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cession / Régularisation</b>	<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	<b>Amort. et Prov au 31/12/2016</b>	<b>Dotation</b>	<b>Régularisation</b>	<b>Amort. et Prov au 31/12/2017</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>
<b>Immobilisation incorporelle</b>	<b>47 856</b>	<b>991</b>		<b>48 847</b>	<b>(43 954)</b>	<b>(1 382)</b>		<b>(45 336)</b>	<b>3 511</b>
Logiciels de Base	47 856	991		48 847	(43 954)	(1 382)		(45 336)	3 511
<b>Immobilisation corporelle</b>	<b>226 659</b>	<b>14 994</b>	<b>(12 486)</b>	<b>229 167</b>	<b>(91 342)</b>	<b>(10 302)</b>	<b>2 913</b>	<b>(98 731)</b>	<b>130 436</b>
Constructions	102 793	28		102 821	(29 689)	(3 801)		(33 490)	69 331
Terrains	5 560			5 560					5 560
Matériel Roulant	1 442	251	(99)	1 594	(741)	(290)	98	(933)	661
Matériel & Mobilier	9 558	675	(60)	10 173	(4 861)	(763)	55	(5 569)	4 604
Matériel Informatique	27 767	1 035	(2 519)	26 283	(20 174)	(2 131)	2 500	(19 805)	6 478
Agencement Aménagement Installation	50 991	2 511	(45)	53 457	(35 583)	(3 317)	45	(38 855)	14 602
Immobilisations hors exploitation	18 767	9 840		28 607	(294)		215	(79)	28 528
Immobilisation en cours	9 781	654	(9 763)	672					672
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>274 515</b>	<b>15 985</b>	<b>(12 486)</b>	<b>278 014</b>	<b>(135 296)</b>	<b>(11 684)</b>	<b>2 913</b>	<b>(144 067)</b>	<b>133 947</b>

## **NOTE 7 : Autres actifs**

Le poste des autres actifs accuse un solde de 313 159 KDT au 31 décembre 2017 contre 248 350 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 64 809 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Crédits directs et avances au personnel	239 137	203 142
Débit à régulariser et divers	55 356	25 496
Prêts sur fonds social	7 817	8 467
Créances prises en charge par l'Etat	5 134	5 339
Débiteurs divers	2 974	3 886
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 130	3 257
Dépôts et cautionnements	2 343	2 221
Provisions sur autres actifs	(3 732)	(3 458)
<b>Total autres actifs</b>	<b>313 159</b>	<b>248 350</b>

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

<b>Provisions sur autres actifs au 31/12/2016</b>	<b>3 458</b>
Dotation de l'exercice 2017	320
Reprise de l'exercice 2017	46
<b>Provisions sur autres actifs au 31/12/2017</b>	<b>3 732</b>

## **1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

### **NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif**

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 882 596 KDT au 31 décembre 2017 contre un solde de 527 324 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 355 272 KDT.

### **NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 15 411 KDT contre 57 560 KDT au 31 décembre 2016, soit une diminution de 42 149 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Banques résidentes	8	50 051
Banques non résidentes	9 066	5 142
Etablissements financiers	6 325	2 345
Dettes rattachées	12	22
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>15 411</b>	<b>57 560</b>

Tous les dépôts sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Banques résidentes	0	0	8	8
Banques non résidentes	0	0	9 066	9 066
Etablissements financiers	1 210	0	5 115	6 325
Dettes rattachées	0		12	12
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>1 210</b>	<b>0</b>	<b>14 201</b>	<b>15 411</b>

#### **NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2017 un solde de 6 001 668 KDT contre 5 460 301 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant une augmentation de 541 367 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts à vue (*)	2 692 584	2 345 187
Comptes d'épargne	1 997 664	1 823 171
Bons de caisse	512 848	557 762
Comptes à terme	333 454	328 153
Autres produits financiers	142 093	112 266
Autres sommes dues à la clientèle (*)	253 997	195 849
Certificats de dépôts	56 500	86 500
Dettes rattachées	12 528	11 413
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>6 001 668</b>	<b>5 460 301</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (reclassement d'un montant de 1.3 millions de dinars des autres dépôts vers les dépôts à vue).

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres Entreprises liées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 230	13 581	3 001	2 671 772	2 692 584
Comptes d'épargne				1 997 664	1 997 664
Bons de caisse				512 848	512 848
Comptes à terme		25 000	2 700	305 754	333 454
Autres produits financiers				142 093	142 093
Autres sommes dues à la clientèle	282			253 715	253 997
Certificats de dépôts		3 500	500	52 500	56 500
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées</b>	<b>4 512</b>	<b>42 081</b>	<b>6 201</b>	<b>5 936 346</b>	<b>5 989 140</b>
Dettes rattachées					12 528
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>					<b>6 001 668</b>

#### **NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente au 31 décembre 2017 un solde de 182 103 KDT contre 148 912 KDT au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 33 191 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	161 922	127 675
Ressources spéciales	14 794	17 474
Dettes rattachées	5 387	3 763
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>182 103</b>	<b>148 912</b>

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures et aucune de ces ressources n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours de 2017 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2016	Nouveaux emprunts en 2017	Remboursements en 2017	Solde au 31/12/2017
<b>Emprunts à long terme</b>	<b>127 675</b>	<b>60 000</b>	<b>(25 753)</b>	<b>161 922</b>
Emprunt Obligataire 2010	14 285		(7 143)	7 142
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	53 390		(6 610)	46 780
Emprunt Subordonné Privé 2016	60000		(12 000)	48 000
Emprunt Obligataire Subordonné 2017		60 000		60 000
<b>Total</b>	<b>127 675</b>	<b>60 000</b>	<b>(25 753)</b>	<b>161 922</b>

#### **NOTE 12 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 198 304 KDT au 31 décembre 2017 contre 187 010 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 11 294 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Crédit à régulariser et divers	80 902	70 835
Charges à payer	57 607	51 335
Impôts et taxes	20 954	27 728
Exigibles après encaissement	25 370	25 779
Provisions pour risques et charges (*)	5 633	5 694
Créditeurs divers	7 838	5 639
<b>Total autres passifs</b>	<b>198 304</b>	<b>187 010</b>

(\*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 389	1 450
Autres provisions pour risques	4 244	4 244
Provision pour dépréciation des immobilisations	0	0
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>5 633</b>	<b>5 694</b>

### NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 198 741 KDT composé de 39 748 290 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserves à régime fisc particulier	Fonds social *	Réserve spéciale de réinvestissement	Ecart de réévaluation **	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31.12.16	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 125	0	3 646	38 567	107 077	487 696
Affectation résultat bénéficiaire 2016												
Réserves								30 000		(2 420)	(27 580)	0
Dividendes											(79 497)	(79 497)
Report à nouveau												0
Situation des capitaux propres après affectation		198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 125	30 000	3 646	36 147	0	408 199
Mouvements sur le fonds social							184					184
Résultat de la période											129 752	129 752
Situation des capitaux propres au	31.12.17	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 309	30 000	3 646	36 147	129 752	538 135

\* Au 31/12/2017, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

\*\* Aucun mouvement n'a affecté la rubrique « écart de réévaluation au cours de l'exercice 2017.

### Note sur la maturité des actifs et passifs :

Le tableau ci-après présente la répartition des comptes d'actifs et de passifs de la Banque au 31/12/2017 selon leur durée résiduelle. Ce tableau a été établi sur la base des échéances contractuelles des soldes d'actifs et de passifs au 31/12/2017 et des hypothèses d'écoulement pour les comptes non échéanciers.

	<b>Inf. à 3 mois</b>	<b>3mois à 6mois</b>	<b>6mois à 1an</b>	<b>1an à 2ans</b>	<b>2ans à 5ans</b>	<b>5ans à 7ans</b>	<b>Sup à 7ans</b>	<b>Total</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	144 490	144 490	288 980	0	0	0	0	577 960
Créances sur les établissements bancaires et financiers	284 574	90 859	120 758	26 108	38 030	11	17	560 357
Créances sur la clientèle	1 367 509	316 882	700 523	712 327	1 312 812	263 774	554 073	5 227 900
Portefeuille titres commercial	22 839	736	96 171	23 659	125 985	116 071	32 000	417 461
Portefeuille d'investissement	7 724	11 609	14 447	13 944	338 316	134 906	66 487	587 433
Valeurs immobilisées	3 348	3 348	6 696	13 391	40 174	26 783	40 207	133 947
Autres actifs	22 551	22 686	45 836	26 854	72 738	48 334	74 160	313 159
<b>Total actif</b>	<b>1 853 035</b>	<b>590 610</b>	<b>1 273 411</b>	<b>816 283</b>	<b>1 928 055</b>	<b>589 879</b>	<b>766 944</b>	<b>7 818 217</b>
Banque Centrale et CCP passif	882 149	149	298	0	0	0	0	882 596
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7 239	386	771	746	2 338	1 592	2 339	15 411
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 399 817	288 895	463 586	560 338	1 246 850	816 840	1 225 342	6 001 668
Emprunts et ressources spéciales	9 101	24 174	16 489	37 069	90 592	4 678	0	182 103
Autres passifs	45 490	45 490	90 981	1 889	5 666	3 515	5 273	198 304
<b>Total passif</b>	<b>2 343 796</b>	<b>359 094</b>	<b>572 125</b>	<b>600 042</b>	<b>1 345 446</b>	<b>826 625</b>	<b>1 232 954</b>	<b>7 280 082</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>20 204</b>	<b>20 204</b>	<b>40 407</b>	<b>50 813</b>	<b>152 440</b>	<b>101 627</b>	<b>152 440</b>	<b>538 135</b>
<b>Total passifs &amp; CP</b>	<b>2 364 000</b>	<b>379 298</b>	<b>612 532</b>	<b>650 855</b>	<b>1 497 886</b>	<b>928 252</b>	<b>1 385 394</b>	<b>7 818 217</b>
<b>Situation nette</b>	<b>(510 965)</b>	<b>211 312</b>	<b>660 879</b>	<b>165 428</b>	<b>430 169</b>	<b>(338 373)</b>	<b>(618 450)</b>	<b>0</b>

## 2/NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2017 un solde de 346 064 KDT contre 293 071 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 52 993 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 412 022 KDT au 31 décembre 2017 contre 201 057 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 210 965 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 570 740 KDT au 31 décembre 2017 contre 527 000 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 43 740 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Cautions, avals et autres garanties données	346 064	293 071
Crédits documentaires	412 022	201 057
Actifs donnés en garantie	570 740	527 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>1 328 826</b>	<b>1 021 128</b>

- ✓ La ventilation des cautions, avals et autres garanties données exprimés en KDT entre en faveur d'établissements bancaires et financiers et en faveur de la clientèle se présente comme suit :

<b>Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
En faveur de la clientèle	346 057	293 064
En faveur des établissements bancaires et financiers	7	7
<b>Total cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>346 064</b>	<b>293 071</b>

- ✓ La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

<b>Passifs éventuels</b>	<b>Entreprises liées</b>	<b>Entreprises associées</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Cautions, avals et autres garanties données	26	31	346 007	346 064
Crédits documentaires	455	0	411 567	412 022
Actifs donnés en garantie	0	0	570 740	570 740
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>481</b>	<b>31</b>	<b>1 328 314</b>	<b>1 328 826</b>

### NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 194 777 KDT au 31 décembre 2017. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et à des engagements de financement donnés pour 194 739 KDT.

- ✓ La défalcation des « Engagements de financements donnés » entre en faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance et en faveur de la clientèle se présente comme suit :

<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
En faveur de la clientèle	194 739	169 294
En faveur des établissements bancaires, financiers et d'assurance	0	0
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</b>	<b>194 739</b>	<b>169 294</b>

✓ La ventilation des « Engagements de financement donnés » selon la nature de la relation se présente comme suit :

Engagements de financement donnés	Entreprises liées	Entreprises associées et co-entreprises	Autres	Total
Engagements de financement donnés	4 974	113	189 652	<b>194 739</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</b>	<b>4 974</b>	<b>113</b>	<b>189 652</b>	<b>194 739</b>

#### **NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues des banques et de la clientèle. Ils totalisent 2 346 211 KDT au 31 décembre 2017 contre 2 000 599 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 345 612 KDT.

DESIGNATION	31/12/2017	31/12/2016
Établissements de crédits	280 002	132 993
Clientèle	2 066 209	1 867 606
<b>Total engagements reçus</b>	<b>2 346 211</b>	<b>2 000 599</b>

#### **NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :**

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2017 s'élèvent à 24 198 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Devises vendues au comptant à livrer	(71 422)	(120 466)
Devises achetées au comptant à recevoir	47 224	117 764
<b>Total</b>	<b>(24 198)</b>	<b>(2 702)</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2017 s'élèvent à 41 930 KDT et se présentent comme suit :

Description	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Devises vendues à terme à livrer	(206 220)	(170 889)
Devises achetées à terme à recevoir	164 290	188 276
<b>Total</b>	<b>(41 930)</b>	<b>17 387</b>

### **3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

#### **\* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total du poste produit d'exploitation bancaire est passé de 489 296 KDT au 31 décembre 2016 à 564 695 KDT au 31 décembre 2017 enregistrant, ainsi, une augmentation de 75 399 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

### **NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 358 647 KDT au 31 décembre 2017 contre 305 835 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 52 812 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	5 514	4 584
Opérations avec la clientèle	330 487	279 552
Autres intérêts et revenus assimilés	22 646	21 699
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>358 647</b>	<b>305 835</b>

### **NOTE 18 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 104 852 KDT au 31 décembre 2017 contre 96 472 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 8 380 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	39 500	37 410
Commissions sur opérations de crédits	29 188	25 473
Commissions sur moyens de paiement	23 456	22 156
Commissions sur opérations internationales	10 843	9 612
Commissions sur autres opérations bancaires	1 865	1 821
<b>Total commissions</b>	<b>104 852</b>	<b>96 472</b>

### **NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2017, un montant de 65 699 KDT contre 55 959 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 9 740 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Résultat net sur titres de transaction	(1 489)	(422)
Gain net sur titres de placement	22 501	24 479
Gain net sur opérations de change	44 687	31 902
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>65 699</b>	<b>55 959</b>

### **NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 35 497 KDT au 31 décembre 2017 contre 31 030 KDT au 31 décembre 2016, soit augmentation de 4 467 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Bons de trésor	29 078	24 182
Dividendes (*)	4 433	5 090
Intérêts sur obligations	1 931	1 658
Autres revenus	55	68
Revenus titres de portage	0	32
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>35 497</b>	<b>31 030</b>

(\*) Le détail des dividendes se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	1 348	550
Dividendes et revenus assimilés sur parts des entreprises associés et co-entreprises	402	96
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	2 683	4 444
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>4 433</b>	<b>5 090</b>

**\* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 172 418 KDT au 31 décembre 2016 à 202 778 KDT au 31 décembre 2017 enregistrant, ainsi, une progression de 30 360 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

**NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2017 un solde de 197 801 KDT contre 168 112 KD au 31 décembre 2016, soit une progression de 29 689 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	34 405	25 168
Opérations avec la clientèle	141 804	129 764
Emprunts et ressources spéciales	11 420	7 763
Autres intérêts et charges	10 172	5 417
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>197 801</b>	<b>168 112</b>

**NOTE 22 : Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à 12 809 KDT contre 19 KDT au 31 décembre 2016. Il s'analyse ainsi :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Dotation aux provisions sur créances douteuses	24 445	22 714
Reprise de provisions sur créances douteuses	(11 623)	(17 522)
Moins-value de cession des créances	1 372	857
Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	(1 383)	(869)
Dotation aux provisions pour risques et charges	568	5 051
Reprise de provision pour risques et charges	(570)	(10 212)
<b>Total</b>	<b>12 809</b>	<b>19</b>

**NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement**

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Dotation aux provisions sur titres de participation	(734)	(100)
Pertes sur radiation des titres de participation	(741)	0
Reprise de provisions sur titres de participation	780	322
Plus-value de cession titres de participation	0	86

Reprise de provisions sur BTA	12	12
Dotations aux provisions sur fonds géré	(6)	0
Reprise de provisions sur fonds géré	0	7
<b>Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement</b>	<b>(689)</b>	<b>327</b>

#### **NOTE 24 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 120 122 KDT au 31 décembre 2017 contre 107 414 KDT au 31 décembre 2016 enregistrant, ainsi, une augmentation de 12 708 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Rémunération du personnel	90 377	80 363
Charges sociales	21 253	18 676
Autres charges liées au personnel	8 492	8 375
<b>Total frais de personnel</b>	<b>120 122</b>	<b>107 414</b>

#### **NOTE 25 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 39 983 KDT au 31 décembre 2017 contre 36 132 KDT au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3 851 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Loyers et services extérieurs	24 509	20 974
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	4 124	4 072
Annonces et insertions publicitaires	2 460	2 223
Missions réceptions	1 370	1 205
Impôts et taxes	1 272	1 137
Fournitures de bureaux	768	618
Dons et cotisations	672	477
Frais du conseil et d'assemblée	552	548
Frais d'actes et contentieux	417	159
Documentation centrale	378	358
Transport et déplacement	120	117
Autres	3 341	4 244
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>39 983</b>	<b>36 132</b>

#### **NOTE 26: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires**

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Plus-value de cession d'immobilisation	74	399
Autres gains ordinaires	892	6 612
Autres pertes ordinaires	(572)	(4 275)
<b>Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>394</b>	<b>2 736</b>

**NOTE 27: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires**

Cette rubrique enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Contribution conjoncturelle	(6 815)	(12 525)
<b>Total solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>	<b>(6 815)</b>	<b>(12 525)</b>

**NOTE 28: Résultat de base par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 3,26 DT:

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Résultat net en KDT	129 752	107 077
Nombre moyen d'actions	39 748 290	39 748 290
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>3,26</b>	<b>2,69</b>

**4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****NOTE 29 :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 376 006 KDT au 31 décembre 2016 à 118 848 KDT au 31 décembre 2017 enregistrant une diminution de 257 158 KDT.

Cette diminution résulte des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation à hauteur de (203 536) KDT et des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (5 692) KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de (47 930) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 118 848 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Exercice 2017</b>	<b>Exercice 2016</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>1 016 407</b>	<b>960 544</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	578 033	361 991
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	438 374	598 553
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>897 559</b>	<b>584 538</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	891 074	582 193
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	6 485	2 345
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>118 848</b>	<b>376 006</b>

**NOTE 30 : Évènements postérieurs à la date de clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 09/02/2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date. A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2017 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

**NOTE 31 : Note sur les transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

**1- Les conventions des comptes courants, comptes à terme et autres sommes dues à la clientèle :**

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2017 auprès d'Attijari Bank ainsi que leurs rémunérations en 2017 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature du dépôt	Encours au 31/12/2017	Encours au 31/12/2016	Charges d'intérêt de l'exercice 2017	Charges d'intérêt de l'exercice 2016	Produits d'intérêt de l'exercice 2017	Produits d'intérêt de l'exercice 2016
ATTIJARI LEASING	Dépôt à vue	1 210	2 137	23	66	159	2
ATTIJARI FINANCES	Dépôt à vue	(155)	117	1	4	1	0
ATTIJARI GESTION	Dépôt à vue	3	2 557	9	74	0	0
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	Dépôt à vue	(87)	0	28	0	0	0
ATTIJARI FCP CEA	Dépôt à vue	1 833	0	26	0	0	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	Dépôt à vue	(398)	(224)	0	11	36	18
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	1 269	2 026	94	56	0	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	1 009	1 054	20	19	0	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	235	44	10	3	2	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	1 310	1 785	80	60	1	1
GTI	Dépôt à vue	404	155	5	1	0	2
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à vue	393	253	7	19	0	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à vue	260	81	0	0	0	1
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	13 321	6 081	93	114	2	4
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à vue	775	433	12	13	0	0
ATTIJARI LEASING	Dépôt à terme	0	0	0	32	0	0
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	Dépôt à terme	3 200	3 500	222	102	0	0
ATTIJARI PLACEMENT SICAV	Dépôt à terme	0	0	0	25	0	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à terme	28 500	21 000	2 310	1 005	0	0
ATTIJARI VALEUR SICAV	Dépôt à terme	0	0	0	15	0	0
SOCIETE GENERALE IMMOBILIERE DU SUD	Dépôt à terme	0	0	0	2	0	0
ATTIJARI GESTION	Autres sommes dues à la clientèle	282	0	0	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>Total</b>	<b>53 364</b>	<b>40 999</b>	<b>2 940</b>	<b>1 621</b>	<b>201</b>	<b>28</b>

## **2- Les conventions de détachement du personnel**

Attijari Bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2017 s'élève à 454 KDT TTC et se détaille comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant facturé en 2017</b>	<b>Montant facturé en 2016</b>
Attijari Leasing	172	110
GIS	122	128
GTI	76	90
Attijari Immobilière	64	61
Attijari Intermédiation	6	167
Attijari Recouvrement	5	20
Attijari Assurance	3	2
Attijari Gestion	3	6
Attijari Sicar	3	6
Attijari Finances	0	10
<b>TOTAL</b>	<b>454</b>	<b>600</b>

De même, certaines filiales affectent au profit d'Attijari Bank leur personnel salarié. Le montant total des charges en 2017 s'élève à 84 KDT TTC et se détaille comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant des charges en 2017</b>	<b>Montant des charges en 2016</b>
Attijari Intermédiation	0	69
Attijari Recouvrement	84	61
Attijari Leasing	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>132</b>

## **3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire**

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Valeurs Sicav, Attijari Placement Sicav, Attijari Obligataire Sicav et des 4 FCP. En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt. Le montant total facturé en 2017 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 162 KDT.

<b>Partie liée</b>	<b>Montant 2017</b>	<b>Montant 2016</b>
Attijari Obligataire SICAV	138	149
Attijari Placements SICAV	2	15
Attijari Valeurs SICAV	3	9
FCP (AFC, AFD, AFH, AFS)	19	9
<b>Total</b>	<b>162</b>	<b>182</b>

## **4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank**

L'encours au 31 décembre 2017 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2017	Produits de l'exercice 2017	Encours au 31/12/2016	Produits de l'exercice 2016
GTI	EPS	26	2	17	4
GIS	CCT	2 500	183	3 100	323
Attijari leasing	CCT	25 000	6 139	25 000	4 935
Attijari leasing	CMT	64 887		65 700	
Attijari leasing	EPS	455	33	1 121	34
Attijari Immobilière	CCT	19 497	1 123	18 484	968
Attijari Finances	EPS	31	0	18	0
<b>Total</b>		<b>112 396</b>	<b>7 480</b>	<b>113 440</b>	<b>6 264</b>

#### **5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank**

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés au cours de l'exercice 2017 par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes filiales exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes comptabilisés en 2017	Jetons de présence comptabilisés en 2017
Attijari Leasing	1 881	13
Attijari Recouvrement	550	3
GIS	299	5
Attijari Sicar	238	10
Attijari Obligataire SICAV	103	0
GTI	14	3
Attijari Placement SICAV	1	0
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	168	0
<b>Total</b>	<b>3 254</b>	<b>34</b>

#### **6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales**

##### **Prêts interbancaires**

L'encours des opérations de trésorerie réalisées avec ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2017 exprimé en DT se détaille comme suit :

Partie liée	DEV	Principal en devise	Date valeur	Echéance	TAUX	CV en DT
<b>Attijari Wafa Bank</b>	USD	8 000 000	10/01/2017	10/01/2018	1,75	19 596 000
	USD	9 000 000	17/08/2017	17/08/2018	1,8	22 045 500
	USD	5 000 000	05/09/2017	06/08/2018	1,7	12 247 500
	EUR	20 000 000	19/10/2017	19/01/2018	0,35	58 722 000

### **Assistance technique**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijariwafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 795 KDT.

### **Opérations avec ATTIJARI AFRICA**

#### **Assistance technique**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari bank et Attijari Africa conclue le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2017 de 942 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2017 à 2 797 KDT.

### **Opérations avec Attijari Wafasalaf**

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Wafasalaf a été signée le 27 mars 2017, portant sur la mise à la disposition de la banque du savoir-faire, du conseil et d'autres services relatifs au fonctionnement interne d'Attijari Bank.

En rémunération des services fournis par Wafasalaf, cette dernière perçoit une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, la fourniture des livrables associées, la formation ainsi que la prestation de maintenance annuelle des deux grilles à hauteur de 10 JH par grille de score.

Wafasalaf perçoit une rémunération d'un montant de 40 000 Euros par grille de score.

La facturation relative au développement de 2 grilles de score se fera en 2 fois :

- 50% à compter du démarrage du projet ;
- 50% à la livraison.

Au cours de l'exercice 2017, la banque a supporté une commission au profit d'Attijari Wafasalaf de 260 KDT TTC.

### **Opérations avec Attijari Wafa BANK Europe**

#### **Convention de prestation de service**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari WAFABANK EUROPE (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 490 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 860 KDT.

### **7- Opérations avec Attijari SICAR**

#### **Conventions fonds géré**

1. En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2017 des fonds gérés objet de cette convention s'élève à 5 314 KDT. Une provision de 2 989 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 61 KDT HT.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2017 des fonds gérés s'élève à 30 000 KDT. Une provision de 6 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ce fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 342 KDT HT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT HT au titre de l'exercice 2017.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

## **8- Opérations avec Attijari Intermédiation**

### **Convention tenue de registre des actionnaires**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2017 sont de 8 KDT.

## **9- Opérations avec la Générale Tunisienne de l'Informatique**

### **Assistance technique**

Les honoraires d'assistance technique perçus par la Générale Tunisienne de l'Informatique auprès d'Attijari Bank relatifs à l'exercice 2017 totalisent un montant TTC de 1 109 KDT.

## **10- Opérations avec Attijari leasing**

### **Emprunts obligataires**

Attijari Bank a participé à des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing qui ont été totalement remboursés au 31/12/2017. Le produit constaté par la banque en 2017 s'élève à 13 KDT.

### **Convention commerciale**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2017, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque et a perçu à ce titre des produits à hauteur de 243 KDT. La commission reçue est calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de  $T < 10\%$ , 0.50% pour  $10\% \leq T < 11\%$  et 0.75% pour  $T \geq 11\%$ ).

### **Convention de Location financement**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing 13 contrats de location financière (Leasing) dont deux nouveaux contrats en 2017. Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 594 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 103 KDT.

## **11- Opérations avec Attijari Recouvrement**

### **Convention de cession de créances**

Une nouvelle convention a été signée le 29/12/2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 11 768 dossiers dont le nominal est de 1 384 KDT pour un prix de cession de 11 768 KDT.

### **Convention de mandat de recouvrement de créances :**

En vertu de cette convention, la banque a versé au profit d'Attijari Recouvrement une commission pour l'ouverture et la gestion des dossiers pour compte s'élevant à 107 KDT TTC au titre de l'exercice 2017.

## **12- Opérations avec Attijari assurance**

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2017 à 2 390 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2017 est de l'ordre de 2 448 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 451 KDT à fin 2017 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2017 s'élèvent à 697 KDT.

## **13- Opération avec Attijari Finances**

### **Convention Titres participatifs**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.

- o Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieure à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2017 sont de 38 KDT.

#### **Convention de conseil « Emprunt obligataire subordonné 2017 »**

Une nouvelle convention entre Attijari bank et Attijari Finances a été conclue le 05 mai 2017 en vertu de laquelle Attijari Finances gère la relation avec les autorités de marché pour l'opération d'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 ».

En rémunération des prestations rendues, la banque conseil perçoit un honoraire de succès de 0,65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de la dite émission.

A ce titre, la banque a constaté une charge de 460 KDT correspondant à la commission de succès forfaitaire relative à l'émission obligataire 2017.

#### **14- Remboursement frais téléphoniques et lignes spécialisées**

La banque a constaté au cours de l'exercice 2017 des produits à recevoir à hauteur de 97 KDT au titre du remboursement des frais téléphoniques et des lignes spécialisées.

Le détail par filiale se présente comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Montant des récupérations en 2017</b>
Attijari Leasing	40
Attijari Assurance	19
Attijari Intermédiation	11
Attijari Recouvrement	9
Attijari Sicar	7
Attijari Gestion	6
Attijari Finances	5
<b>Total</b>	<b>97</b>

#### **15- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes est fixée par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de

présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17	Charges de l'exercice 2017	Passif au 31/12/17
Avantages à court terme	340 534	442	1 328 226	46 842	1 451 251	47 818	90 000	90 000
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
<b>Total</b>	<b>340 534</b>	<b>442</b>	<b>1 328 226</b>	<b>46 842</b>	<b>1 451 251</b>	<b>47 818</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>

## **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames, messieurs les Actionnaires*  
**D'ATTIJARI BANK**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le Bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de 7 818 217 KDT et un bénéfice net de 129 752 KDT.

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

### *Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle*

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (66,9%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 24 445 KDT) dans le résultat de l'exercice.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°II-2, ainsi que dans les notes explicatives n°3 et n°22.

En réponse, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre Banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leurs capacités à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- Les procédures et contrôles définies par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire,
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la Banque.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

## **Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

## **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en oeuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 21 mars 2018**

### **Les Commissaires aux Comptes**

ECC MAZARS

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

Les commissaires aux comptes associés MTBT

**Ahmed BELAIFA**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires*

***D'ATTIJARI BANK,***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### ***A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- **Attijari Sicar**

Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

- **Attijari Recouvrement**

Une convention a été signée le 29 décembre 2017 entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement prévoyant la cession d'un lot de créances totalement provisionnées composé de 11 768 dossiers dont le nominal est de 1 384 KDT pour un prix de cession de 12 KDT. Cette convention a pour date d'effet le 31 décembre 2017.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 05 Mai 2017 entre Attijari Bank, Attijari Intermédiation et Attijari Finances dans le cadre de laquelle Attijari Finances assure le rôle de conseiller financier, de coordinateur global pour les opérations des émissions des emprunts obligataires subordonnés.

L'émission effectuée en 2017 porte sur un montant de 60 000 KDT.

En rémunération des prestations rendues, la banque paiera une commission de succès de 0.65% HT, applicable sur les montants levés dans le cadre de l'émission obligataire 2017 et exigible à la date de clôture de la période de souscription.

Ces honoraires seront répartis entre la banque conseil et l'intermédiaire en bourse d'un commun accord entre eux.

Au titre de l'exercice 2017, la banque a constaté une charge de 460 KDT, correspondant à la commission de succès relative à l'émission de l'emprunt obligataire 2017.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

- **Attijari Wafasalaf**

Une convention a été signée le 27 Mars 2017 entre Attijari Bank, et Attijari Wafasalaf, ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil ainsi que de tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'industrialisation du crédit à la consommation.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank s'engage à verser une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, calculée en fonction du temps passé, du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé et la fourniture des livrables associées.

Attijari Wafasalaf perçoit une rémunération :

- de 40.000 euros par grille de score ;
- de 800 euros / par jour hommes dans le cas d'une demande supplémentaire par rapport au périmètre initial et de la maintenance annuelle des grilles de score.

Les honoraires susvisés sont désignés hors frais de déplacement et de séjour qui sont à la charge d'Attijari Bank.

Au cours de l'exercice 2017, la banque a supporté une commission au profit d'Attijari Wafasalaf de 260 KDT. Ce montant figure au niveau du passif de la banque.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 mai 2017.

- **Attijari Wafa Bank Europe**

En vertu de la convention conclue le 15 décembre 2017 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'offre et de distribution en France de ses services bancaires exécutés en Tunisie. En contrepartie de ses services Attijari Wafa Bank Europe perçoit :

- une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle. Cette dernière est égale au nombre de clients compris dans le portefeuille clientèle, multiplié par un prix unitaire de 5 euros ;
- une rémunération indexée sur les transmissions d'ordre. Cette dernière est égale à 10 euros par transfert auxquels s'ajoutent 0,5% du montant des transferts et 15 euros additionnels par transfert en euros réalisés au cours de l'année N.
- une rémunération au titre des services bancaires conclus, basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies.

La convention de commercialisation prend effet à compter de la date de signature soit le 15 décembre 2017 et ce pour une durée de 5 années renouvelables par tacite reconduction, et elle vient remplacer l'ancienne convention conclue en date du 01 mars 2010 et modifiée le 19 mars 2012.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 09 février 2018.

## **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

### • **Attijari Sicar**

Une convention de gestion de Fonds à Capital Risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari SICAR un Fonds à Capital Risque d'un montant global de 30.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le Fonds.

Les commissions de gestion du fonds comptabilisées par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 342 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-value et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 février 2017.

### • **Attijari Assurance**

Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2017 à 2 390 KDT. Le montant des commissions constaté en produits est de l'ordre de 2 448 KDT.

Attijari Bank a constaté une charge à payer de 451 KDT au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.

### • **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du Conseil du Marché Financier. Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2017 sont de 8 KDT.

### • **Attijari Wafasalaf**

Attijari Bank Tunisie a conclu le 9 Mai 2012 une convention avec Wafasalaf (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs) ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque du savoir-faire, de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif au fonctionnement interne en matière notamment d'optimisation du processus d'octroi des crédits, de la mise en place d'une plateforme de recouvrement, du pilotage et du suivi et du contrôle des risques.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank s'engage à verser une rémunération calculée en fonction du temps passé et du niveau de responsabilité et de qualification professionnelle du personnel proposé. Une refacturation sera opérée pour les frais engagés par Attijari Wafasalaf au titre des frais de transport et des « per diems ». La facturation se fera mensuellement à termes échus. Le prix de référence des honoraires est fixé à 400 Euro par jour.

Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2017.

### • **Attijari Wafa Bank Maroc**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank Maroc telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 795 KDT relatif aux services d'assistance technique et de conseil.

Cette convention a été remplacée depuis le 13 février 2015 par la convention d'assistance technique conclue avec Attijari Africa.

• **Attijari Africa**

Une convention a été signée le 01 janvier 2015 entre Attijari Bank et Attijari Africa ayant pour objet la mise à disposition pour le compte de la banque de l'assistance technique, du conseil et tout autre service relatif à la définition de la stratégie globale de la banque.

Le montant des prestations d'assistance technique est défini et facturé semestriellement par Attijari Africa sur la base des charges consommées durant le semestre. La prestation rendue est exprimée en jours hommes selon une grille de tarification.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank a constaté une charge au cours de l'exercice 2017 de 942 KDT. Le montant figurant au niveau du passif de la banque est de 2 797 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 février 2015 et vient remplacer l'ancienne convention d'assistance technique conclue avec Attijari Wafa Bank Maroc.

• **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention conclue avec Attijari Leasing (dans laquelle Attijari Bank détient 62.29%), la banque a fourni au cours de l'exercice 2017, des services d'assistance liés à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque et a perçu au titre de l'exercice 2017 des produits à hauteur de 243 KDT.

• **Attijari Immobilière**

La banque a conclu le 10 janvier 2012 avec Attijari Immobilière (dans laquelle Attijari Bank détient 99.98%) une convention de gestion pour compte ayant pour objet la vente d'immeubles appartenant à la banque moyennant une commission de 2,5% du prix de vente HT. Aucune intervention n'est réalisée au cours de l'exercice 2017.

• **Attijari Sicar**

- Dans la cadre de la convention de gestion de fonds à capital risque conclue le 24/03/1998 avec la société Attijari Sicar, cette dernière perçoit annuellement une rémunération de 1% payée sur l'ensemble des fonds gérés. La commission de gestion s'établit au titre de 2017 à 61 KDT.

- Une deuxième convention entre Attijari Bank et Attijari Sicar a été signée le 07 septembre 2015 en vertu de laquelle, Attijari Bank assure la gestion et l'accomplissement des actions de recouvrement des créances contentieuses qui remplissent les conditions suivantes :

- Créances pour lesquelles une action en cours est pendante,
- Créances qui font l'objet d'une négociation, d'une transaction non encore dénouée, d'une action d'exécution ou dont la grosse du jugement est en cours de retrait,
- Créances dont le recouvrement nécessite une saisie immobilière,
- Créances sur des entreprises faisant l'objet d'une procédure collective ou de mesures de redressement.
- Ainsi que toute autre créance pour laquelle il sera établi un mandat spécial.

En contrepartie des prestations fournies, Attijari Bank percevra une commission sur tout montant recouvré en principal et intérêts.

Les conditions tarifaires de cette convention se présentent comme suit :

Type de recouvrement /frais	Tarif
Commission sur nominal : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en nominal
Commission sur plus-values : Créances totalement ou partiellement recouvrées	Commissions de 20% HTVA sur les montants en plus-values
Frais fixes d'ouverture de dossiers	50 DT HTVA par dossiers

Aucune opération n'a été réalisée au cours de l'exercice 2017.

• **Les SICAV**

Dans le cadre des conventions conclues entre Attijari Bank et Attijari Valeurs SICAV, Attijari Placement SICAV et Attijari Obligataire SICAV, la banque assure les fonctions de dépositaire pour leurs comptes et a perçu au titre de l'exercice 2017 en contrepartie de ces prestations des commissions de l'ordre de 162 KDT.

## • Générale Tunisienne Informatique (GTI)

Dans le cadre de la convention conclue le 31/05/2010 entre la banque et la GTI (dans laquelle Attijari Bank détient 66.25%), cette dernière a facturé à la banque 1 109 KDT TTC au titre des services d'assistance informatique effectués courant 2017.

## • Attijari Wafa Bank Europe

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijari Wafa Bank Europe (avec laquelle votre banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission est négociée annuellement entre les deux parties.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 490 KDT et le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2017 s'élève à 4 860 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012 a été remplacée par la nouvelle convention d'assistance technique conclu avec Attijari Wafa Bank conclu le 15 décembre 2017.

## • Attijari Finance

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finance Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank à des titres participatifs émis par Attijari Finance Tunisie pour répondre aux exigences des fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs porteront intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux sera égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts seront calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et seront payés annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération sera calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2017 sont de 38 KDT.

## • Autres Conventions

Attijari Bank affecte au profit de la Générale Tunisienne d'Informatique (GTI), Attijari Immobilière, Attijari Gestion, Générale Immobilière du Sud (GIS), Attijari Intermédiation, Attijari Leasing, Attijari Recouvrement, Attijari Assurance et Attijari Sicar certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Les montants facturés au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

(Montant en KDT)

Parties liées	Montant facturé
Attijari Leasing	172
GIS	122
GTI	76
Attijari Immobilière	64
Attijari Intermédiation	6
Attijari Recouvrement	5
Attijari Assurance	3
Attijari Gestion	3
Attijari Sicar	3
<b>TOTAL</b>	<b>454</b>

De même, Attijari recouvrement affecte au profit d'Attijari Bank son personnel salarié. Le montant total des charges en 2017 s'élève à 84 KDT TTC.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 15/12/2012. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des activités de support, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé de la banque de détail, se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'audit, les membres du comité exécutif de crédits et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017 (charges sociales y compris congés payés), se présentent comme suit (en dinars)

	<b>Président du Conseil d'Administration</b>		<b>Directeur Général</b>		<b>Directeurs Généraux Adjoints</b>		<b>Administrateurs</b>	
	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/17</b>	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/17</b>	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/17</b>	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/17</b>
Avantages	340 534	442	1 328 226	46 842	1 451 251	47 818	90 000	90 000
<b>Total</b>	<b>340534</b>	<b>442</b>	<b>1 328 226</b>	<b>46 842</b>	<b>1 451 251</b>	<b>47 818</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 mars 2018

**Les Commissaires aux Comptes**

ECC MAZARS  
**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

Les commissaires aux comptes associés MTBT  
**Ahmed BELAIFA**